

COMMUNE DE NEUBOIS 67220

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 19 NOVEMBRE 2021 A 20 H 00

Sous la présidence de Mme Marie Odile UHLERICH, Maire

Etaient présents : Mmes, Mrs DIGEL Fabien, MARCOT Estelle, BLAS Jean-Luc, ALISON Frédérique, BENOIT Sandrine BLUNTZER Sylvie, COLLIN Jean-Marc, GROSSIORD Evelyne, KAETZEL Michel, MARTIN Joël, MERTZ Anne, MOSSER Geoffroy.

Absents excusés :

M. WIRTH Benoît qui donne procuration à Mme le Maire

M. THIRION Romuald qui donne procuration à Mme GROSSIORD Evelyne.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 3.09.2021
- 2) Forêt Communale : programme des travaux d'exploitation - état prévisionnel des coupes.
- 3) Marchés publics : renouvellement de la convention de dématérialisation avec la Collectivité Européenne d'Alsace.
- 4) Noël des seniors
- 5) Demandes de subventions
- 6) Divers

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 3.09.2021

Le procès-verbal ne soulève aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

2) Forêt Communale : programme des travaux d'exploitation - état prévisionnel des coupes.

Mme le Maire présente M. VINCENT Jérôme, garde-forestier de l'ONF qui détaille le programme des travaux d'exploitation et l'état prévisionnel des coupes pour 2022.

M. VINCENT Jérôme fait un point sur l'année 2020 et explique que beaucoup d'arbres dépérissent à la suite de trois ans de sécheresse. La forêt domaniale est fortement impactée notamment du côté de La Vancelle. L'image de la forêt telle qu'on la connaît actuellement va changer. Des essences plus adaptées au changement climatique vont être plantées (chêne, cèdre, sapin de Croatie). Pour protéger les jeunes pousses et permettre la régénération, il faudrait clôturer.

Le prix de vente du bois est en baisse, malgré la demande. Les bois secs sont destinés à la charpente ou pour des palettes.

La coupe de bois prévue a été martelée en 2017 (parcelle 8). Celle-ci devrait permettre le développement des chênes. La réalisation des coupes sera conditionnée par la gravité des dépérissements constatée et par la possibilité de vendre les bois. Le bilan prévisionnel net hors taxe est de 19 210 €.

Des travaux de maintenance d'un montant de 946.68 € concernent :

- le marquage des limites (une bande blanche indique la parcelle, deux bandes blanches, le périmètre de la forêt communale).
- l'entretien des rigoles qui pérennise le bon état des chemins.

M. VINCENT Jérôme demande qu'on lui signale les arbres secs présentant des dangers aux abords de chemins et maisons. Il fera intervenir une équipe.

Une sortie en forêt sera programmée au printemps.

Après avoir entendu les explications de M. VINCENT Jérôme,

Le Conseil Municipal, sur proposition de Mme le Maire

- accepte le programme des travaux d'exploitation et l'état prévisionnel des coupes ainsi que les travaux de maintenance pour l'année 2022.

Adopté à l'unanimité

3) Marchés publics : renouvellement de la convention de dématérialisation avec la Collectivité Européenne d'Alsace.

La plateforme dénommée « Alsace Marchés Publics » (alsacemarchespublics.eu) est un profil d'acheteur mutualisé dédié à la passation des marchés publics (article L. 2132-2 Code de la commande publique) géré par les cinq collectivités fondatrices suivantes :

- Collectivité européenne d'Alsace,
- Ville de Strasbourg,
- Ville de Mulhouse,
- Eurométropole de Strasbourg,
- Mulhouse Alsace Agglomération.

Cette plateforme est opérationnelle depuis le 1^{er} octobre 2012 et son utilisation a été ouverte aux collectivités alsaciennes en 2013 ; elle référence en 2020 près de 500 entités utilisatrices et 20 000 entreprises.

Alsace Marchés Publics est aujourd'hui un profil d'acheteur permettant de répondre aux obligations de dématérialisation des procédures de marchés publics posées par l'article L. 2132-2 et les annexes 7 et 8 du Code de la commande publique.

La dématérialisation des procédures constitue aujourd'hui un enjeu majeur de l'amélioration des achats publics, car elle permet de faciliter l'accès des entreprises aux mises en concurrence et d'assurer les obligations de transparence de la commande publique. A cet effet, la plateforme Alsace Marchés Publics est le principal guichet d'accès à la commande publique en Alsace pour les entreprises.

A l'heure actuelle, près de 500 entités utilisent la plateforme AMP à titre gratuit. Elle permet à ces entités utilisatrices de :

- disposer d'un profil d'acheteur conformément à la réglementation relative aux marchés publics en vigueur
- faciliter l'accès des entreprises aux achats des collectivités publiques et privées et optimiser les réponses aux appels d'offres
- partager les expériences entre acheteurs

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à cette plateforme pour répondre aux besoins de la commune.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) assure la coordination du groupement de commandes constitué entre la Collectivité européenne d'Alsace, la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Mulhouse et Mulhouse Alsace Agglomération et les membres contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique « Alsace Marchés Publics ».

L'adhésion se fait par approbation d'une convention d'une durée allant jusqu'au 31/01/2024, reconductible. Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme ainsi que les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Cette convention est conclue avec la CeA en vertu du mandat qui lui est confié par les membres fondateurs du groupement de commande pour signer les conventions d'adhésion avec tous les nouveaux adhérents en leur nom et pour leur compte.

Les fonctionnalités disponibles sur le profil « Alsace Marchés Publics » à la date de signature de la convention sont utilisables par l'adhérent à titre gratuit. L'adhérent ne

dispose d'aucun droit d'aucune sorte sur le profil d'acheteur en dehors de la faculté d'utiliser l'outil dans les limites définies dans la convention.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- décide d'adhérer à la plateforme « Alsace Marchés Publics » en tant qu'entité utilisatrice à titre gratuit,
- approuve les termes de la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » et de la charte d'utilisation des services jointes toutes deux en annexe à la présente délibération,
- autorise Mme le Maire à signer la convention d'adhésion,
- autorise le Mme le Maire à signer la charte d'utilisation.

Adopté à l'unanimité

4) Noël des seniors

Compte-tenu des conditions sanitaires toujours très précaires et des conseils formulés par la Préfecture du Bas-Rhin, Mme le Maire propose de reconduire le bon cadeau de 20 € pour le Noël des Seniors de 65 ans et plus. Cette formule a remporté un vif succès en 2020.

Elle informe le Conseil Municipal de la répartition par commerçants des 121 bons offerts. Le Conseil Municipal, après en avoir, délibéré,

- approuve la reconduction du bon cadeau de 20 € pour les seniors de 65 ans et plus. La distribution est prévue pour le 15.12.2021.

Adopté à l'unanimité.

M. DIGEL Fabien propose de créer un moment de convivialité avant l'été 2022 pour conserver le lien social entre des personnes qui ont peu l'occasion de se rencontrer.

5) Demandes de subventions

Sur proposition de Mme le Maire et après un large échange de vues, les conseillers municipaux décident d'allouer une subvention de 200 € aux Restos du Cœur qui ont aidé huit habitants de la Commune au cours de l'année écoulée et qui font face à un afflux de demandeurs.

Conformément à la délibération du 4 décembre 2020, un bilan des locations du club-house a été fait avec le Président de la Boule Neuboisienne le 9 novembre dernier. L'association a assurée 7 locations en 2021.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à ce titre une subvention exceptionnelle de 280 € à la Boule Neuboisienne.

Les deux montants seront prélevés sur la réserve du compte 6574.

Adopté à l'unanimité.

6) Divers - informations de Mme le Maire

Eclairage public : une partie des luminaires (têtes de candélabre) est en cours de livraison et la pose doit s'effectuer début décembre. Le fabricant français rencontre toujours beaucoup de difficultés dans ses approvisionnements.

Cimetière : des jambes de force vont être posées pour mieux maintenir l'ensemble du garde-corps. Des panneaux vont également être mis en place sur le mur qui a été rehaussé. Cette nouvelle clôture est très appréciée des Neuboisien et des autres personnes fréquentant le cimetière. La Sté Blec devrait intervenir fin de semaine 47.

Mairie : les volets ont été posés.

Salle St-Materne : les portes ont été remplacées, pour les volets, la pose n'est envisagée que début de l'année prochaine toujours en raison de soucis d'approvisionnement en matières premières.

Programme voirie pour 2022 : suite à la réunion de la Commission le 11.10.2021, les travaux et interventions sur les différents thèmes ont été listés et des devis ont été demandés pour permettre les choix définitifs. Les plots ont été remis en place devant le 35 rue principale.

Trois regards « eaux pluviales », deux rue Principale et un rue Allmend ont été refaits par l'entreprise LRG. M. MARTIN Joël signale que celui de la rue Allmend nécessiterait un rehaussement par rapport à la chaussée. L'entreprise LRG va être recontactée pour remédier à cette situation.

Décoration de Noël : elle sera mise en place pour le 1^{er} week-end de l'Avent. Un grand merci à celles et ceux, élus et habitants, qui y consacrent de leur temps.

Déchèterie : la déchèterie de Villé sera fermée pour travaux du 28/11/21 au 18/12/21.

Téléthon 2021 : l'opération sera reconduite par la section AGF de Neubois dans les mêmes conditions que l'année dernière.

Dégradation d'un chemin communal : plusieurs conseillers signalent le très mauvais état du chemin communal à la Froehn. Mme le Maire précise qu'elle a envoyé un courrier demandant la réfection du chemin à la Société ID RENOVATION qui l'a détérioré par des allers-retours de camions pour le compte de M. Ludovic TAILLIEZ. Ce courrier est resté sans suite jusqu'à ce jour. Un courrier en recommandé lui sera envoyé afin qu'elle remette le chemin en état. A défaut, une plainte sera déposée.

Activités associatives : Mme GROSSIORD interpelle Mme le Maire sur la difficulté de disposer d'une salle pour des activités associatives non lucratives le week-end.

Mme le Maire précise une nouvelle fois que la salle polyvalente est disponible en semaine à titre gratuit pour les associations locales, un samedi ou un dimanche par an et à titre exceptionnel à traiter au cas par cas.

Concernant le Point Lecture, une convention signée le 23.02.2006 entre le Conseil Général du Bas-Rhin et la Commune de NEUBOIS stipule expressément que le local, équipé d'un poste téléphonique et dans lequel est placé le mobilier, est réservé à l'usage exclusif de la bibliothèque. La Commune est responsable de toute disparition de livres ou dégradation du matériel dont la CeA est aujourd'hui propriétaire. Mme le Maire tient à ce que les dispositions de la convention soient respectées pour ne pas engager davantage la responsabilité communale.

Elle propose d'ici l'été 2022 de mettre à disposition la salle de la mairie pour des activités ponctuelles.

Avant de clore la séance, Mme le Maire remet un panier garni à M. COLLIN Jean-Marc pour sa grande disponibilité, ses conseils avisés et son engagement au cours des chantiers et des journées citoyennes menés au cours de cette année. Les conseillers approuvent chaleureusement cette démarche.

Mme le Maire souhaite aux conseillers municipaux et à leurs proches de bonnes fêtes de fin d'année.

Suivent les signatures de tous les membres présents

Neubois le 29 NOV. 2021
Mme le Maire
Marie Odile UHLERICH

Les Membres

